

CONVOCATION DU 28 Novembre 2023
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE
SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale IGORRA

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de décembre à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle du Conseil Municipal d'Uzay Le Venon, sous la présidence de Mr Gilles DELFOLIE, Maire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, d'apporter la décision modificative suivante au budget principal 2023 :

- Dépenses d'Investissement

Ch 23 art 2313 Constructions :	- 19 311.57 €
Ch 21 art 2158 : Autres installations :	+ 4765.17 €
Ch 21 art 2116 : Cimetières	+ 14 546.40 €

Pour extrait certifié conforme, le 7 décembre 2023

Le Maire, Gilles DELFOLIE La Secrétaire de séance, Pascale IGORRA



DCM 2023034

**Décision
Modificative n°1**

Nombre de membres
afférents au conseil
municipal **11**
Nombre de membres en
exercice **11**

Nombre de membres
ayant pris part à la
délibération **11**

Présents :

Maire :
Gilles DELFOLIE

Adjoints :
Cécile REGRAIN
Philippe COUSIN

**Conseillers
municipaux**
Delphine COURTOT
Pascale IGORRA
Christel LEBLANC
Jean-Jacques LANDUYT
Pascal LECOURT
Elodie PHILIPPON
Geoffrey TOURNY

Excusé :
Gilles CHANTRIER
(pouvoir à P. IGORRA)

Pouvoir : 11

Pour : 11

Contre : 0